



Retraites complémentaires : un accord sur les dos des salariés !

Question de recettes

La situation financière des régimes ARRCO/AGIRC n'est contestée par personne. Les réserves de l'AGIRC (régime des cadres), arriveront à épuisement en 2018, celles de l'ARRCO (régime ouvrier), en 2017. Il fallait donc apporter des réponses pour maintenir les droits des salariés, assurer un niveau de retraite permettant de vivre et pérenniser les régimes sur le long terme.

Propositions CGT

La CGT a fait des propositions immédiates et chiffrées dès le début de la négociation, permettant de dégager de nouvelles ressources pour maintenir les droits à travers, notamment de deux propositions phares :

☺ Une augmentation de la cotisation AGIRC de seulement 7 euros par mois pour un salaire de 4000 euros bruts représentant un apport immédiat de 2 Milliards d'euros dès 2016 !

☺ Une contribution transitoire versée par les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale Femme/Homme et dégressive en fonction des efforts réalisés. Apport de 5,7 Milliards d'euros dès 2016 !

L'accord qui devrait être signé par les trois organisations patronales et la CFDT, la CFE/CGC et la CFTC, c'est le report de l'âge de départ en retraite d'un an ou une baisse des pensions !

Report de l'âge de départ et baisse du niveau de pensions

L'accord prévoit un système de bonus-malus pour les salariés, selon l'âge auxquels ils partiront en retraite.

Un salarié qui aurait toutes ses années pour prétendre faire valoir ses droits à retraite dans le régime de base, aura alors plusieurs choix au niveau de sa retraite complémentaire :

Prenons quelques exemples :

Premier exemple

- Le salarié a 62 ans, il a toutes ses années pour prétendre bénéficier d'une retraite à taux plein. Il peut partir en retraite mais, avec cet accord, il se verra amputer sa retraite complémentaire de 10% pendant 3 ans ;
- Pour l'éviter, il décide de retarder son départ, dans ce cas :
 - Il n'a plus d'abattement s'il part à 63 ans,
 - Il bénéficie d'un bonus de 10% pendant un an, s'il part à 64 ans,
 - Il bénéficie d'un bonus de 20% pendant un an, s'il part à 65 ans,
 - Il bénéficie d'un bonus de 30% pendant un an, s'il part à 66 ans !

Deuxième exemple

- Une femme a son taux plein à 64 ans, ce qui est la moyenne aujourd'hui au regard des carrières des femmes. Elle décide de bénéficier de ses droits à retraite à 64 ans, elle aura une retraite complémentaire amputée de 10% pendant 3 ans ;
- Si elle décide de reporter son départ, dans ce cas :
 - Elle n'aura plus d'abattement à 65 ans ;
 - Elle bénéficiera d'un bonus de 10% pendant un an, si elle part à 66 ans,
 - Elle bénéficiera d'un bonus de 20% pendant un an, si elle part à 67 ans,
 - Elle bénéficiera d'un bonus de 30% pendant un an, si elle part à 68 ans !

La CGT appelle les salariés et les retraités à s'exprimer le plus largement possible, à l'occasion des actions proposées le mardi 24 novembre.

La CGT fête 120 ans d'Histoire

Episode 3 (suite) :

Les années noires et la guerre sans nom

Les années noires : La Seconde Guerre mondiale disloque le syndicalisme ; les grèves sont interdites. La CGT est dissoute en novembre 1940, elle ne survit que de manière officieuse ou clandestine. Autour de René Belin, ses dirigeants les plus droitiers sont pétainistes et s'engagent dans la rédaction de la Charte du Travail (octobre 1941) qui prône la collaboration des classes, tandis que les ex-unitaires engagés dans la Résistance animent un combat anti hitlérien de premier ordre ; nombre d'entre eux sont arrêtés, déportés, fusillés.

En 1943, les conditions politiques permettent un accord de réunification avec les ex-confédérés opposés à la Charte, conclu dans la clandestinité au Perreux (près de Paris). La CGT est membre fondatrice du Conseil national de la Résistance. A la Libération, réunifiée, la Confédération regroupe cinq millions d'adhérents. Léon Jouhaux et Benoît Frachon sont co-secrétaires généraux.

Cette période, caractérisée par un formidable effort de reconstruction du pays et un rapport des forces favorable aux travailleurs, permet de notables avancées sociales et économiques : nationalisations, Sécurité Sociale, comités d'entreprises, statut de la fonction publique, délégués du personnel...

L'installation de la guerre froide, dès 1947, va lourdement peser sur la CGT qui, favorable à l'indépendance du peuple indochinois, lutte pour le progrès social et contre le plan Marshal. Sur tous ces points, les ex-confédérés, organisés en tendance autour du journal Force ouvrière, sont en opposition avec la très large majorité des syndiqués. Soutenus par les forces syndicales et politiques anti-communistes, françaises et étrangères, notamment américaines, ils provoquent une nouvelle scission.

À nouveau l'unité de la CGT est brisée comme est brisée l'unité syndicale internationale un moment réalisée dans la Fédération syndicale mondiale.

Le syndicalisme français s'installe dans le pluralisme (CGT, CFTC [1919], CGC [1944], CGT-FO) et le recul de la syndicalisation.

Les années 1947 et 1948 se caractérisent par la dureté des affrontements sociaux et une dure répression. L'anticégétisme d'Etat frappe de nombreux militants qui, au début des années 1950 sont arrêtés, emprisonnés ou contraints à la clandestinité comme Benoît Frachon alors Secrétaire général.

La guerre sans nom : Entre 1954 et jusqu'en 1962, la guerre d'Algérie pèse sur le mouvement social. Sur le front des revendications, la Confédération centre ses actions sur les salaires, la diminution de la durée du travail et contre les l'augmentation des cadences. Favorable à l'indépendance de l'Algérie, elle dénonce l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, en 1958.

Peu à peu, la CGT parvient à regagner des forces. Au printemps 1963, la grève des mineurs inflige à de Gaulle un premier échec.

Commence alors, une nouvelle séquence pour le mouvement social. A suivre au prochain épisode.

La CGT a 120 ans : 1895-2015

CGT du Site de Sochaux : PEUGEOT, VIGS, STPI, ISS, SIEDOUBS

☎ : 03 81 94 25 90 Mail : cgtpsasochoaux@laposte.net <http://psasochoaux.reference-syndicale.fr>

